

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 847

23 avril 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Aktiva S.A. | 40622 | K.T.B. Montage S.à r.l. | 40618 |
| A. Menarini Participations Internationales S.A. | 40612 | LogAxes Austria III S.à r.l. | 40646 |
| Artic Holding S.A. | 40621 | LogAxes Austria I S.à r.l. | 40649 |
| Beim Zeitungskueder S.à r.l. | 40637 | Lux Direct PDI S.à r.l. | 40610 |
| Bertrange Capital s.à r.l. | 40644 | Luxem-Bond | 40647 |
| Bremonhill Investment S.A. | 40638 | Lux Steel Services S.à r.l. | 40632 |
| Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. | 40620 | MLM Cartes S.à r.l. | 40623 |
| Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l. | 40653 | Moselle Participations S.A. | 40634 |
| Da Costa-Alves Concept S. à r.l. | 40640 | NB Investissements, Participations et Financements S.A. | 40618 |
| Desert Storm | 40656 | Networtheurope.com. S.A. | 40634 |
| Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l. ... | 40640 | P.D.N.C. S.à r.l. | 40632 |
| Fiduciaire de Rombach | 40647 | Robiale S.A. | 40641 |
| F.W.L. S.A. | 40613 | Rowan Luxembourg S.à r.l. | 40613 |
| F.W.L. S.A. | 40640 | S.G. International Marble S.A. | 40638 |
| German Retail Investment Properties S.à r.l. | 40642 | Silversea Corporation S.A. | 40641 |
| Green Property Europe S.à r.l. | 40618 | SKS Investment S.à r.l. | 40613 |
| Hôtel Restaurant RENAISSANCE S.A. ... | 40612 | Skye Systems | 40649 |
| Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l. | 40653 | S.M. Tuyauteries Sàrl | 40633 |
| Immofamiliale S.à r.l. | 40656 | Sogecore Participations S.A. | 40653 |
| KKR ABBA Luxembourg S.à r.l. | 40642 | Spectrum Fund | 40625 |
| KKR Columba Two S.à r.l. | 40642 | VKGP S.A. | 40629 |
| | | WestLB Mellon Compass Fund | 40628 |
| | | XGo | 40618 |

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

"QS PDI S.A. SICAR", a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133.724,

represented by Maître Miriam SCHINNER, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy, hereto annexed,

being the sole shareholder of "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 29 October 2008 by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13 November 2008 number 2759 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.677. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 23 October 2009 by a notarial deed, published in the Memorial on 25 November 2009 number 2310.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand and sixty-four (8,064) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 4,760) so as to bring the Company's share capital from its current amount of four hundred fifty-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 458,620) to four hundred and sixty-three thousand three hundred and eighty (EUR 463,380) by the issue of four hundred and seventy-six (476) class 3A shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10) each; subscription to and payment by the sole shareholder of the Company of the additional class 3A shares to be issued by the Company through a contribution in cash of four thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 4,760); allocation of an amount of four thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 4,760) to the share capital of the Company.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of four hundred fifty-eight thousand six hundred and twenty Euro (EUR 458,620) to four hundred and sixty-three thousand three hundred and eighty (EUR 463,380) by the issue of four hundred and seventy-six (476) class 3A shares (the "Additional Shares") of a nominal value of ten Euro (EUR 10) each to be paid up by the sole shareholder of the Company.

The Additional Shares have been subscribed to and paid up in full by the sole shareholder of the Company, through a contribution in cash of an amount of four thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 4,760).

Proof of such contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred and sixty-three thousand three hundred and eighty (EUR 463,380) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F shares (as defined below), seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand five hundred and forty (8,540) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and four thousand eight hundred sixty-seven (4,867) class 6A shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"QS PDI S.A. SICAR", une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.724,

représentée par Maître Miriam SCHINNER, Rechtsanwält, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée,

l'associé unique de "Lux Direct PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2008 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2759 du 13 novembre 2008, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.677. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23 octobre 2009 suivant acte notarié, publié au Mémorial numéro 2310 du 25 novembre 2009.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille soixante-quatre (8.064) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille sept cent soixante euros (EUR 4.760) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt euros (EUR 458.620) à quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 463.380) par l'émission de quatre cent soixante seize (476) parts sociales de classe 3A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune; souscription de et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales additionnelles de classe 3A devant être émises par la Société en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre mille sept cent soixante euros (EUR 4.760); allocation d'un montant de quatre mille sept cent soixante euros (EUR 4.760) au capital social de la Société

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt euros (EUR 458.620) à quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 463.380) par l'émission de quatre cent soixante seize (476) parts sociales de classe 3A (les "Parts Additionnelles") d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société.

Les Parts Additionnelles ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille sept cent soixante euros (EUR 4.760).

Preuve de cet apport en numéraire à la Société a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 463.380) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (tel que défini ci-dessous), sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille cinq cent quarante (8.540) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et quatre mille huit cent soixante-sept (4.867) parts sociales de classe 6A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1948. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010039529/121.

(100039002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Hôtel Restaurant RENAISSANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 2, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 30.954.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009

Les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Démission et nomination de nouveaux administrateurs

Le Président informe le Conseil de la démission de la fonction d'administrateur en date du 30 juin 2008 de Monsieur Robert Schill.

Le mandat des administrateurs, arrivant à son terme le 30 juin 2008, avec la clôture des comptes de l'exercice 2007, le Président fait procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et à la nomination en remplacement de Monsieur Robert Schill, administrateur démissionnaire, pour un mandat de 6 ans, s'achevant avec l'approbation des comptes de l'exercice 2013.

Sont reconduits dans leur fonction:

- Madame Sylvie Modert, née le 30.05.1957 et demeurant à 16, rue St. Donat à L-5362 Schrassig

- Monsieur Marc Porté, né le 09.01.1958 et demeurant à 75, rue du Docteur Stoufflet à F-57175 Gandrange

En remplacement de Monsieur Pierre HAMMES, dont le mandat est venu à échéance et qui n'a pas souhaité le voir être renouvelé, est nommé sur proposition du Conseil d'Administration

- Monsieur Patrick Ceravolo, né le 15.06.1977 et demeurant à 18, rue Maréchal Lyautey à F-57290 Serémange jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

2. Nomination du commissaire aux comptes

Monsieur Robert Schill, né le 09.04.1948 et demeurant à 1, rue Georges Brassens à F-57700 Hayange-Marspich est nommé commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans, s'achevant avec l'approbation des comptes de l'exercice 2013 en remplacement de Monsieur Hubert Dubois dont le mandat est venu à échéance et qui n'a pas souhaité le voir être renouvelé.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010039571/31.

(100039445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 25 juin 2009 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Madame Lucia ALEOTTI,

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Pietro Giovanni CORSA et
Monsieur Giovanni d'AUBERT
jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée
annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2010039578/21.
(100039329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

F.W.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 83.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010039928/9.
(100039547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

SKS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 149.534.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2010 que le mandat du réviseur
d'entreprises KPMG Audit S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, relatif à l'exercice clos
au 31 décembre 2009, a été résilié d'un commun accord.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2010039579/16.
(100039262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.875.115,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.278.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March at 4.45 p.m.
Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-
LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at
Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Contributor").

Here represented by Ms Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given
under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the
undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité
limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 727 dated 3 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.278 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 12 February 2010, in the process of publication in the Mémorial C.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,875,000 (two million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars) to USD 2,875,115 (two million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars), subject to the payment of a share premium of USD 38,407,963 (thirty-eight million four hundred seven thousand nine hundred sixty-three United States Dollars), of which USD 12 (twelve United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan Drilling (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,875,000 (two million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars) to USD 2,875,115 (two million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 38,407,963 (thirty-eight million four hundred seven thousand nine hundred sixty-three United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 12 (twelve United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 1 (one) share with a fair market value of USD 38,408,078 (thirty-eight million four hundred eight thousand seventy-eight United States Dollars) of Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.882 (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 38,408,078 (thirty-eight million four hundred eight thousand seventy-eight United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 March 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) David P. Russell, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
 - b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
 - c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
 - d) Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;
- all represented by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 25,001 (twenty-five thousand and one) shares of the Company with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,875,115 (two million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifteen United States Dollars), represented by 25,001 (twenty-five thousand one) shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'"Appporteur"),

ici représentée par Me Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est le seul associé "Rowan Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx le 11 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Memorial C") numéro 727 du 3 avril 2009 enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.278 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant le notaire instrumentant le 12 février 2010, en cours de publication au Memorial C.

II. Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 115 USD (cent quinze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 2.875.000 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille Dollars Américains) à un nouveau montant de 2.875.115 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille cent quinze Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars Américains), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 38,407,963 USD (trente-huit millions quatre cent sept mille neuf cent soixante-trois Dollars Américains), duquel un montant de 12 USD (douze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Drilling (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 115 USD (cent quinze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 2.875.000 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille Dollars Américains) à un nouveau montant de 2.875.115 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille cent quinze Dollars Américains) ("Augmentation de Capital") par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars Américains) (la "Nouvelle Part"), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 38,407,963 USD (trente-huit millions quatre cent sept mille neuf cent soixante-trois Dollars Américains) (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 12 USD (douze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payée par l'apport en nature d'1 (une) part sociale ayant une valeur de marché de 38,408,078 USD (trente-huit millions quatre cent huit mille soixante-dix-huit Dollars Américains) de Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant siège social 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.882 ("Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par l'Apport.

40617

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 38.408.078 USD (trente-huit millions quatre cent huit mille soixante-dix-huit Dollars Américains) et a été approuvé par les gérants de la Société par une déclaration de valeur d'apport datée du 5 mars 2010, qui restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) David P. Russell, avec adresse professionnelle Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, avec adresse professionnelle Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Robert van't Hoeft, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec l'évaluation des Parts Sociales, et confirment la validité de la souscription de l'Apport.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 25.001 (vingt-cinq mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars Américains) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.875.115 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille cent-quinze Dollars Américains), représenté par 25.001 (vingt-cinq mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 115 USD (cent-quinze Dollars Américains) chacune."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.000.-

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10762. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039535/224.

(100039493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010039568/12.

(100039376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Green Property Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 149.517.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2010 que le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2009, a été résilié d'un commun accord.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010039580/16.

(100039256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

NB Investissements, Participations et Financements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 20.571.

Monsieur Pierre SCHILL, Madame Joëlle LIETZ et Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionnent de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010039582/13.

(100039224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

K.T.B. Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, rue Virstadt.
R.C.S. Luxembourg B 151.933.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Saša CELIC, Diplom-Bauingenieur, wohnhaft in D-60599 Frankfurt, Offenbacher Landstrasse 116.
- 2.- Herr Zlatko KAHRIMANOVIC, Schlosser, wohnhaft in D-65385 Rüdesheim, Eibinger Oberstrasse 5.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung " K.T.B. MONTAGE S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Holzthum. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens für Hoch- und Tiefbau sowie Generalkonstruktionen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

| | |
|--|-----|
| 1.- Herr Saša CELIC, Diplom-Bauingenieur, wohnhaft in D-60599 Frankfurt, Offenbacher Landstrasse 116, fünfzig Anteile | 50 |
| 2.- Herr Zlatko KAHRIMANOVIC, Schlosser, wohnhaft in D-65385 Rüdesheim, Eibinger Oberstrasse 5, fünfzig Anteile | 50 |
| Total: ein hundert Anteile | 100 |

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Als dann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

1.- Herr Sasa CELIC, Diplom-Bauingenieur, wohnhaft in D-60599 Frankfurt, Offenbacher Landstrasse 116.

2.- Herr Zlatko KAHRIMANOVIC, Schlosser, wohnhaft in D-65385 Rüdesheim, Eibinger Oberstrasse 5.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9834 Holzthum, 1, rue Virstadt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CELIC, Z. KAHRIMANOVIC, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 mars 2010. Relation: ECH/2010/376. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. März 2010.

Référence de publication: 2010040215/108.

(100039975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 162.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Par résolutions signées en date du 15 mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Scott Montgomery Naatjes, avec adresse professionnelle au 15615, McGinty Road West, MN 55391 Wayzata, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 16 mars 2010,

- nomination de Nathan Zietlow, avec adresse professionnelle au 15615, McGinty Road West, MN 55391 Wayzata, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 16 mars 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039702/15.

(100038986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Artic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.289.

L'an deux mil dix, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTIC HOLDING S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.289 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2009 numéro 1591, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 décembre 2009 numéro 2360.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Grenen, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires délibérant avec le quorum de 2/3 du capital social pour les actes rentrant dans le cadre de son objet social suivants:

- i. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier pour compte propre;
- ii. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société;
- iii. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles.

2. Modification en conséquence de l'article 7 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: **Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, à l'exception des actes rentrant dans le cadre de son objet social ci-dessous énumérés qui sont soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires décidant au 2/3 du capital social: i. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier pour compte propre; ii. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société; iii. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que dorénavant l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires délibérant avec le quorum de 2/3 du capital social sera requise pour les actes rentrant dans le cadre de l'objet social de la Société, suivants:

- i. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier pour compte propre;
 - ii. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société;
 - iii. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles,
- sous réserve des dispositions de l'article 53 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, à l'exception des actes rentrant dans le cadre de son objet social ci-dessous énumérés qui sont soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires décidant au 2/3 du capital social:

- i. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier pour compte propre;
- ii. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société;
- iii. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon le cas."

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Andrea Carini, Fabienne Perusini, Céline Grenen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/10441. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039522/88.

(100039178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Februar 2010

„Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Frau Claudia STEFFEN, wohnhaft in D-55462 Speicher, Industriestrasse 20, von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied sowie als Delegierte des Verwaltungsrates an."

„Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Frau Annette SUNNEN, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge, als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung im Jahr 2014.

Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die alleinige Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich."

Grevenmacher, den 15. Februar 2010.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Ferdinand STEFFEN / Paul SUNNEN / Annette SUNNEN

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2010039687/20.

(100039026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

MLM Cartes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6646 Wasserbillig, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 151.908.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Martine ZIMMER, Kauffrau, geboren in Luxemburg, am 22. Mai 1976, wohnhaft in L-6646 Wasserbillig, 5, rue des Romains.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MLM Cartes S.à r.l."

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Geschenkartikeln und Karten.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Frau Martine ZIMMER, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Frau Martine ZIMMER, vorgenannt, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichtet. Sie kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-6646 Wasserbillig, 5, rue des Romains.

Der Notar hat die Erschienene darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Martine Zimmer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/10438. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039744/100.

(100039248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Spectrum Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.326.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Spectrum Fund (the Meeting), a Luxembourg société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organised under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated on 26 September 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2624 on 28 October 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.326 (the Company).

The Meeting is opened at 9.00 a.m. with Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Yannick Arbaut, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Carole Combe, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. decision to appoint Spectrum Partners, Sàrl, the Company's general partner (the General Partner), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
4. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
6. decision to instruct PricewaterhouseCoopers, Sàrl (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
7. decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the General Partner, Spectrum Partners, Sàrl, having its registered office in Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct PricewaterhouseCoopers, Sàrl (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held before a notary public, with the following agenda:

1. the waiver of the convening notices;
2. the presentation of the report of Spectrum Partners, Sàrl (the General Partner) as liquidator (liquidateur) (the Liquidator) in relation to the liquidation of the Company;
3. the presentation of the report of PricewaterhouseCoopers, Sàrl on the liquidation of the Company;
4. the release (quitus) to the General Partner for all its duties during, and in connection with, the financial year having started on 26 September 2008, the date of incorporation of the Company, and having ended on 9 March 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
5. the release (quitus) to the General Partner as the liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
6. the release (quitus) to PricewaterhouseCoopers, Sàrl as auditor of the Company for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 26 September 2008, the date of incorporation of the Company, and having ended on 9 March 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
7. the decision to close the liquidation of the Company; and
8. the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: MDO Services SA, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 10.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Spectrum Fund (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.326. La Société a été constituée le 26 septembre 2008 en vertu d'un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2624 du 28 octobre 2008 (la Société).

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Yannick Arbaut, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Carole Combe, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Il est collectivement référé au président, secrétaire et scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que toutes les actions sans valeur nominale représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;
2. décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
3. décision de nommer Spectrum Partners, Sàrl, l'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité), comme liquidateur de la Société en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
6. décision de charger PricewaterhouseCoopers, Sàrl (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et
7. décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur l'Actionnaire Commandité, Spectrum Partners, Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger PricewaterhouseCoopers, Sàrl (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société qui se tiendra par devant notaire et dont l'ordre du jour sera le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;
2. présentation du rapport de Spectrum Partners, Sàrl (l'Actionnaire Commandité) en sa qualité de liquidateur (le Liquidateur) en rapport avec la liquidation de la Société;
3. présentation du rapport de PricewaterhouseCoopers, Sàrl sur la liquidation de la Société;
4. décharge (quitus) à accorder à l'Actionnaire Commandité pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, l'exercice social ayant commencé le 26 septembre 2008, date de constitution de la Société, et terminé le 9 mars 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation la Société;
5. décharge (quitus) à accorder à l'Actionnaire Commandité en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
6. décharge (quitus) à accorder à PricewaterhouseCoopers, Sàrl en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, (i) l'exercice social ayant commencé le 26 septembre 2008, date de constitution de la Société, et terminé le 9 mars 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation la Société, et (ii) la liquidation de la Société;
7. clôture de la liquidation de la Société; et
8. décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation à l'adresse suivante: MDO Services SA, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE, Y. ARBAUT, C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11427. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039537/190.

(100039286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 5 mars 2010:

L'assemblée générale des actionnaires a:

- pris note de la démission de Mme Margit Timmermann de sa fonction d'administratrice et Présidente du Conseil d'Administration de la société susmentionnée avec effet au 31 juillet 2009.
- procédé à l'élection de Mme Anne de Nonancourt, née le 10 septembre 1969 à Strasbourg, France, domiciliée professionnellement à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société, en remplacement de Madame Timmermann avec effet au 1^{er} août 2009,
- procédé à l'élection de M. Martin Tillert en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Timmermann avec effet au 1^{er} août 2009.
- décidé de renouveler les mandats de, M. Mohammed Bhatti, M. Martin Tillert, M. Christoph Dahm, M. Philippe Farhi et M. Udo Göbel en tant qu'administrateurs de la société,
- décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendront à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de WestLB Mellon Compass Fund, Company Administration

Signatures

Référence de publication: 2010039572/26.

(100039047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney for the board of directors of VKGP S.A., and by virtue of the resolutions of the board of directors taken on 5 March 2010, a copy of which document, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

Who declared and requested the notary to state that:

VKGP S.A., a public limited liability company, having its registered office at 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.287 (the "Company") incorporated under the legal form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" with the denomination "VKGP S.à r.l." by a deed of Maître Joseph Elvinger dated 26 October 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 133.287 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2812 and dated 5 December 2007, and converted into a "société anonyme" with the denomination "VKGP S.A." by a deed of Maître Joseph Elvinger dated 18 December 2007 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1288 and dated 27 May 2008.

I. Before the increase of capital referred to in item III below, the Company had an issued capital of EUR 75,000 (seventy five thousand Euro) represented by:

- 100,000 (hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0,75 (seventy five Cents) each

II. In accordance with Article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the board of directors of the Company is authorized during a period expiring five (5) years after the publication of the deed of conversion of the Company into a "société anonyme", to increase the subscribed capital by an amount of up to EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand Euro).

III. Pursuant to the provisions of said Article 5.2 of the Articles, the board of directors is authorized to issue new shares within the limit set by Article 5.2 of the Articles. Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5.2 of the Articles and pursuant to the resolutions taken on 5 March 2010, the board of directors has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,752 (four thousand seven hundred fifty-two Euro) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 75,000 (seventy five thousand Euro) to an amount of EUR 79,752 (seventy nine thousand seven hundred fifty-two Euro) (the "Increase") by the issuance of:

(i) 2,614 (two thousand six hundred fourteen) new shares with a nominal value of EUR 0,75 (seventy five Cents) each, subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 170,119.12 (one hundred seventy thousand one hundred nineteen Euros and twelve cents), to Mr. David Pihen, residing at 730, Route de Vovray, F-74160 Archamps, France ("Mr. Pihen"); and

(ii) 3,722 (three thousand seven hundred twenty-two) new shares with a nominal value of EUR 0,75 (seventy five Cents) each, subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 242,227.76 (two hundred forty-two thousand two hundred twenty-seven Euros and seventy-six cents), to Caid Productions LLC, a company incorporated under the laws of the State of New-York, whose registered office is located at 515 West 20th Street, Suite #5E, New York, NY 10011, United States of America, ("Caid Productions LLC").

The 2,614 (two thousand six hundred fourteen) new shares of the Company, subject to the payment of the related share premium amounting globally to EUR 170,119.12 (one hundred seventy thousand one hundred nineteen Euros and twelve cents), issued to Mr. Pihen were fully subscribed and paid up through a contribution in kind by Mr. Pihen of all the 33,334 (thirty three thousand three hundred thirty four) shares he holds in LGTS S.A. (formerly TFTEN E-Branding Technologies S.A.), a "société anonyme" company existing under Switzerland law, having its registered office at Chemin de Delay 7, 1214 Vernier, Switzerland to the Company; and

The 3,722 (three thousand seven hundred twenty-two) new shares of the Company, EUR 242,227.76 (two hundred forty-two thousand two hundred twenty-seven Euros and seventy-six cents), issued to Caid Productions LLC were fully

subscribed and paid up through a contribution in kind by Caid Productions LLC of all the 60 (sixty) shares it holds in LGTU Inc., a company existing under the laws of the State of New York, having its registered office at 229 Cumberland Street, Brooklyn, NY 11205, United States of America to the Company.

Due to the fact that the Increase was funded by contributions in kind, it was noted that:

(i) two reports dated 5 March 2010 prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., independent expert, relating respectively to the contributions of Mr. David Pihen and Caid Productions LLC were presented to the board of directors in conformity with sections 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and shall remain annexed to this deed to be registered with it. The conclusion of each of these reports states that:

"Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

(ii) there were no preferential subscription rights arising for the existing shareholders of the Company.

IV. On 5 March 2010, the board of directors has issued an aggregate number of 6,336 (six thousand three hundred thirty-six) new shares of the Company, subscribed and fully paid-up by the subscribers as detailed above and in the said board resolutions.

The shares constituting the contributions made by Mr. Pihen and Caid Productions LLC, worth a total amount of EUR 4.752 (four thousand seven hundred fifty-two Euro), are at the disposal of the Company.

V. As a consequence of the foregoing, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles is restated as follows:

"The subscribed share capital of the Company is EUR 79,752 (seventy nine thousand seven hundred fifty-two Euro) represented by 106,336 (one hundred six thousand three hundred thirty six) shares having a nominal value of seventy five Cents (EUR 0.75) each".

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de VKGP S.A. et en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 5 mars 2010, dont une copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

VKGP S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, Zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.287 (la "Société"), constituée sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination "VKGP S.à r.l." par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, daté du 26 octobre 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.287 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2812 en date du 5 décembre 2007 et transformée en "société anonyme" sous la dénomination "VKGP S.A." par un acte notarié de maître Joseph Elvinger, daté du 18 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1288 en date du 27 mai 2008.

I. Avant l'augmentation de capital telle que prévue au point III ci-dessous, la Société avait un capital social émis de 75.000 EUR (soixante-quinze mille euros) représenté par:

- 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze cents) chacune;

II. Conformément à l'Article 5.2 des statuts de la Société (les "Statuts"), le conseil d'administration de la Société est autorisé pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte notarié de conversion de la Société en une "société anonyme", à augmenter le capital social souscrit d'un montant allant jusqu'à 750.000 EUR (sept cent cinquante mille euros).

III. Aux termes des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des nouvelles actions dans les limites fixées par l'Article 5.2 des Statuts. En vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'Article 5.2 des Statuts, et aux termes des résolutions prises en date du 5 mars 2010, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.752 EUR (quatre mille sept cent cinquante-deux euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 75.000 EUR (soixante-quinze mille euros) à un montant de 79.752 EUR (soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante-deux euros) (l'"Augmentation") par l'émission de:

(i) 2.614 (deux mille six cent quatorze) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze cents) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 170.119,12 EUR (cent soixante-dix mille cent dix-neuf euros et douze cents), en faveur de M. David Pihen, résidant au 730, Route de Vovray, F-74160 Archamps, France ("M. Pihen"); et

(ii) 3.722 (trois mille sept cent vingt-deux) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze cents) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 242.227,76 EUR (deux cent quarante-deux mille deux cent vingt-sept euros et soixante-seize cents), en faveur de Caid Productions LLC, une société constituée conformément au droit de l'Etat de New-York, dont le siège social est situé au 515 West 20th Street, Suite #5E, New York, NY 10011, Etats-Unis d'Amérique, ("Caid Productions LLC").

Les 2.614 (deux mille six cent quatorze) nouvelles actions de la Société, moyennant le paiement de la prime d'émission y relative d'un montant global de 170.119,12 EUR (cent soixante-dix mille cent dix-neuf euros et douze cents), émises en faveur de M. Pihen ont toutes été entièrement souscrites et libérées par le biais d'un apport en nature réalisé par M. Pihen, de toutes les 33.334 (trente-trois mille trois cent trente-quatre) actions qu'il détient dans LGTS S.A. (anciennement TFTEN E-Branding Technologies S.A.), une société anonyme constituée conformément au droit suisse, ayant son siège social au Chemin de Delay 7, 1214 Vernier, Suisse, à la Société; et

Les 3.722 (trois mille sept cent vingt-deux) nouvelles actions de la Société, moyennant le paiement de la prime d'émission y relative d'un montant global de 242.227,76 EUR (deux cent quarante-deux mille deux cent vingt-sept euros et soixante-seize cents), émises en faveur de Caid Productions LLC ont toutes été entièrement souscrites et libérées par le biais d'un apport en nature par Caid Productions LLC de toutes les 60 (soixante) actions détenues dans LGTU Inc., une société existant conformément au droit de l'Etat de New-York, ayant son siège social au 229 Cumberland Street, Brooklyn, New-York, 11205, Etats-Unis d'Amérique.

Etant donné que l'Augmentation a été financée par des apports en nature, il est noté que:

(i) deux rapports daté du 5 mars 2010 préparés par PricewaterhouseCoopers S.à r.l, expert indépendant, respectivement relatifs aux apports de M. Pihen et Caid Productions LLC ont été présentés au conseil d'administration conformément aux sections 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement. La conclusion de chacun de ces rapports énonce que:

"Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

(ii) il n'y avait aucun droit de souscription préférentiel pour les actionnaires existants de la Société.

IV. Le 5 mars 2010, le conseil d'administration a émis un nombre total de 6.336 (six mille trois cent trente-six) nouvelles actions de la Société, souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs, tel que détaillé ci-dessus et dans lesdites résolutions du conseil d'administration.

Les actions constituant les apports réalisés par M. Pihen et Caid Productions LLC, pour un montant total de 4.752 EUR (quatre mille sept cent cinquante deux Euros), sont à la disposition de la Société.

V. En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'Article 5.1 des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 79.752 EUR (soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante-deux euros), représenté par 106.36 (cent six mille trois cent trente-six) actions d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze cents) chacune."

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ la somme de mille neuf cents Euros (1.900.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010039541/172.

(100039034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

**Lux Steel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. P.D.N.C. S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.297.

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société anonyme "D.A.L Holding, Société Anonyme", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17.995,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et

- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Tous les deux ici dûment représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "P.D.N.C. s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.297, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703 du 31 août 2001,

et qu'elle a pris, par ses prédits représentants, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale en "Lux Steel Services S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Lux Steel Services S.à r.l." "

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier comme suit le 2^{ème} alinéa de l'article 12 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur:

" **Art. 12. (deuxième alinéa).** Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social."

40633

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2010. Relation GRE/2010/827. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039528/56.

(100039374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

S.M. Tuyauteries Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.272.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur James MAIREL, directeur, né à Rembercourt-Sommaise (France), le 7 janvier 1957, demeurant à F-57300 Hagondange, 26, rue d'Amnéville.

2) Monsieur Sylvestre CHIGIONI, responsable technique, né à Metz (France), le 29 juillet 1965, demeurant à F-57140 Plesnois, 1 bis, rue Jeanne d'Arc.

Les deux sont ici représentés par Madame Sylvie MAIEZZA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "S.M. TUYAUTERIES SARL", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.272, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "MAINTENANCE CHAUFFAGE SARL", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 17 avril 2008,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2373 du 4 décembre 2009, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société à pour objet tous travaux de soudure, de tuyauterie et de montage, de métallerie et de serrurerie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Deuxième résolution

Les Associés décident:

- de révoquer Monsieur Abdelouab BOUBEHIRA de sa fonction de gérant technique;

- de nommer, un des actuels gérants administratifs, à savoir Monsieur James MAIREL, préqualifié, à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée;

- de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIEZZA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/766. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039536/57.

(100039481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

**Moselle Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Networtheurope.com. S.A.).**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 11, Am Breil.

R.C.S. Luxembourg B 74.413.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before Us the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company "NETWORTHEUROPE.COM. S.A.", with registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg section B number 74413), incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on the 28th of January 2000, published in the Mémorial C number 394 of the 2nd of June 2000.

The meeting is presided by René MORIS, tax advisor, residing in L-6975 Rameldange, 28, am Bounert.

The chairman appoints as secretary Mrs Nadine GLOESENER, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elects as scrutineer Mr Gustavus Maria CLAESSEN, businessman, residing in 34, Avenue André Guillaume, B-4900 Spa, Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the name of the company into "Moselle Participations S.A." and subsequent amendment of the 1st article of the articles of association.

2.- Transfer of the registered office from L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, to L-5426 Greiveldange, 11, am Breil.

3.- Amendment of the 1st paragraph of article 2 of the articles of association.

4.- Statutory nominations.

5.- Miscellaneous.

That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify the name of the company into "Moselle Participations S.A." and subsequently to amend the first article (1st) of the articles of association as follows:

" **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of "Moselle Participations S.A."

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, to L-5426 Greiveldange, 11, am Breil and subsequently amends the first paragraph of article two (2) of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the corporation is established in Stadtbredimus."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the actual board of directors and the statutory auditor of the company and to accord them full and entire discharge to them for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting proceeds to the nomination of the new board of directors, which will be composed as follows:

Mr Gustavus Maria CLAESSEN, businessman, born in Turnhout, Belgium, on the 15th of July 1946, residing in 34, Avenue Andre Guillaume, B-4900 Spa, Belgium;

Mr Peter VANSANT, economic consultant, born in Turnhout, Belgium, on the 20th of January 1965, residing in 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Rene MORIS, tax advisor, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1948, residing in L-6975 Rameldange, 28, am Bounert.

The mandates of the directors so nominated will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Fifth resolution

The meeting appoints FISCALITE IMMOBILIERE S.A., with registered office in L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, Luxembourg RCS number BI 19162 as statutory auditor of the company.

The mandate of the statutory auditor so nominated will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about one thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NETWORTHEUROPE.COM. S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74413), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 394 du 2 juin 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à 28, am Bounert, L-6975 Rameldange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, demeurant 34, Avenue André Guillaume, B-4900 Spa, Belgique.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en "Moselle Participations S.A." et modification afférente du 1^{er} article des statuts.
- 2.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, to L-5426 Greiveldange, 11, am Breil.
- 3.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "Moselle Participations S.A." et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Moselle Participations S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, à L-5426 Greiveldange, 11, am Breil, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa)**. Le siège social est établi à Stadtbredimus."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration actuel et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, lequel sera composé comme suit:

Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, commerçant, né à Turnhout, Belgique, le 15 juillet 1946, demeurant 34, Avenue André Guillaume, B-4900 Spa, Belgique;

Monsieur Peter VANSANT, conseil économique, né à Turnhout, Belgique, le 20 janvier 1965, demeurant à 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à 28, am Bounert, L-6975 Rameldange.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., avec siège social à Rameldange, numéro RCS B119162 comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Moris, N. Gloesener, G.M. Claessen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. LAC/2010/11818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040237/147.

(100039857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Beim Zeitungskueder S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.960.

L'an deux mil dix, le onze mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Roland LENTZ, employé privé, né le 31 mars 1956 à Differdange, demeurant à L-4994 Sprinckange, 29, route de Longwy, et

Madame Colette HOURSCHT, employée privée, née le 24 avril 1964 à Dudelange, demeurant à L-4994 Sprinckange, 29, route de Longwy.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution et d'un contrat de cession de parts sous seing privé du 24 octobre 2009, qu'ensemble ils possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée BEIM ZEITUNGSKUEDER s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 140.960,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2189 du 9 septembre 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Associés:

L'assemblée prend acte de la prédite cession de parts sociales du 24 octobre 2009 de sorte que les parts représentant le capital de la société sont alors détenues comme suit:

| | |
|---|--------------------------|
| - Monsieur Roland LENTZ, préqualifié: | 60 parts sociales |
| - Mme Colette HOURSCHT, préqualifiée: | <u>40 parts sociales</u> |
| - TOTAL: | 100 parts sociales |

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: R. Lentz, C. Hourscht, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2010. Relation: CAP/2010/821. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039544/37.

(100039200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.255.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 février 2010*

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2009. L'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039678/17.

(100039306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"BREMONHILL SERVICES LIMITED", a company incorporated in British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands, Road Town, in the Territory of the British Virgin Islands under number 397517, with registered office at Woodbourne Hall, P.O. Box 916, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Marc LAUER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 12, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "BREMONHILL INVESTMENT S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.894 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 30, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2134 of September 28, 2007.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and thirteen thousand five hundred euro (EUR 313,500.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) to an amount of three hundred and forty-five thousand euro (EUR 345,000.-) by the issue of three thousand one hundred and thirty-five (3,135) new shares, having each a par value of one hundred euro (EUR 100.-) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

Subscription and Payment:

"BREMONHILL SERVICES LIMITED", above-mentioned, here represented by Mr Marc LAUER, previously named, declared to subscribe three thousand one hundred and thirty-five (3,135) New Shares.

All the new shares have been entirely paid-in, so that the amount of three hundred and thirteen thousand five hundred euro (EUR 313,500.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at three hundred and forty-five thousand euro (EUR 345,000,-) divided into three thousand four hundred and fifty (3,450) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"BREMONT HILL SERVICES LIMITED" une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, Road Town, territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 397517, ayant son siège social à Woodbourne Hall, P.O. Box 916, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc LAUER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique et le propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de "BREMONT HILL INVESTMENT S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 130.894 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2134 du 28 septembre 2007 (ci-après la "Société").

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent treize mille cinq cents Euros (EUR 313.500,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500,-) à un montant de trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 345.000,-) par l'émission de trois mille cent trente-cinq (3.135) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

Souscription et Paiement

"BREMONT HILL SERVICES LIMITED", préqualifiée, représentée par Monsieur Marc LAUER, prénommé, a déclaré souscrire les trois mille cent trente-cinq (3.135) nouvelles actions.

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trois cent treize mille cinq cents Euros (EUR 313.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 345.000,-) représenté par trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LAUER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1944. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010039546/99.

(100039174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

F.W.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039929/9.

(100039543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Da Costa-Alves Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 144.955.

Ont Comparu:

1. Monsieur DA COSTA FERNANDES Carlos Manuel, technicien chauffage, demeurant 45, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange né le 8 février 1981 à Valdozende/Terras de Bouro (Portugal), gérant technique et associé détenant 50% des parts sociales

2. Monsieur ALVES PEREIRA Pedro Miguel, chauffeur de bus, demeurant 17, rue Kalekerbach, L-4595 Differdange né le 27 décembre 1983 à Gestâço/Baiao (Portugal), gérant administratif et associé détenant 50% des parts sociales

3. Monsieur SANTANA Sandro, apprenti chauffagiste, demeurant cité Henri Grey, L-4577 Differdange né le 26 octobre 1987 à Esch/Alzette

4. Mademoiselle PALADINO Giovanna, coiffeuse, demeurant 19, rue de la Gare, L-8229 Mamer née le 28 novembre 1984 à Luxembourg

Monsieur DA COSTA FERNANDES Carlos Manuel cède et transporte 25 parts à Monsieur SANTANA Sandro et 25 parts à Mademoiselle PALADINO Giovanna

La répartition des parts se compose maintenant comme suit:

Monsieur ALVES PEREIRA Pedro Miguel 50 parts

Monsieur SANTANA Sandro 25 parts

Mademoiselle PALADINO Giovanna 25 parts

La société accepte la démission de Monsieur DA COSTA FERNANDES Carlos Manuel comme gérant technique.

Signatures.

Référence de publication: 2010039555/25.

(100039471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.806.

Extracts of the resolutions taken by the Board of Managers on June 12th, 2009

- The professional addresses of the Managers are modified as follows:

. Mrs Antonella GRAZIANO, private employee with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

. Mr Salim BOUREKBA, private employee with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

. Mr Grégory GUISSARD, private employee, with professional address at 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève.
* to transfer the registered office from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extraits des résolutions prises par le Conseil de Gérance du 12 juin 2009

- Les adresses professionnelles des Gérants sont modifiées comme suit:
 - . Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - . Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - . Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève.
- * le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg Luxembourg, le 12 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour DOLPHIN Luxembourg HOLDINGS SARL

Signatures

Référence de publication: 2010039883/29.

(100039140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

Extrait rectificatif pour le dépôt réf. L090100071.04

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 7 juillet 2009 sous la référence L090100071.04. Lors de la constitution de la Société, Deloitte S.A. avait été nommé commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'assemblée générale qui aura lieu en 2013. Par conséquent, il y a lieu de ne pas tenir compte du renouvellement de son mandat jusqu'en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2010039576/16.

(100039578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Silversea Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil
d'Administration tenu au siège social de la société en date du 18 février 2010*

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincenzo Visone, administrateur, né le 3 novembre 1955 à Bedford (Grande-Bretagne), demeurant à 98000 Monaco, Place des Moulins, aux fonctions d'administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat d'administrateur délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur, à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour SILVERSEA CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010039693/17.

(100039358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 3 mars 2010, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 mars 2010.

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 mars 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- William Gilson;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010039559/21.

(100039272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. KKR ABBA Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.294.

—
In the year two thousand ten, on the fifth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

KKR EUROPEAN FUND III, Limited Partnership, an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar under number MC-20071 (the "Sole Shareholder") represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The appearing party being the Sole Shareholder of KKR ABBA Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 17 December 2009, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.294 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 184, page 8814 dated 28 January 2010 and have not been amended since, (the "Company").

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolution in accordance with Article 200-2 before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"):

Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to "KKR Columba Two S.à r.l.".

The Sole Shareholder resolved to amend subsequently article 1 of the articles of incorporation, to be read as follows.

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "KKR Columba Two S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

40643

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, he signed this deed together with the Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND III, Limited Partnership une exempted limited partnership existant selon le droit des Iles Caymans dont le siège social est à Uglund House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands immatriculée auprès du Registrar sous le numéro MC-20071 (l'"Associé Unique") représentée aux présentes par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes,

Le comparant tel que représenté agissant en qualité d'Associé Unique de KKR ABBA Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 17 décembre 2009, ayant son siège social à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.294 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 184, page 8814 daté du 28 janvier 2010 et n'ont pas été modifiés depuis, (la "Société").

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"):

Résolutions

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "KKR Columba Two S.à r.l."

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KKR Columba Two S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille Euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au représentant de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé cet acte ensemble avec le Notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010040238/87.

(100039865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Bertrange Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 151.910.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée OMAX CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer. centre Helfent, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Olivier BOURDAIS, dirigeant d'entreprise, né à Paris, France, le 10 novembre 1971, demeurant à D-10407 Berlin, Käthe-Niederkirchner-Strasse, 17,

2. La société à responsabilité limitée 2608 CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à F-75007 Paris, 193, rue de l'Université.

3. La société à responsabilité limitée ELMER CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BERTRANGE CAPITAL s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent un mille Euros (€ 501.000,-) représenté par vingt mille quarante (20.040) parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.600,-

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi Anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

| | |
|---|-----------------------|
| OMAX CAPITAL s.à r.l., préqualifiée: | 6.680 parts sociales |
| 2608 CAPITAL s.à r.l., préqualifiée: | 6.680 parts sociales |
| ELMER CAPITAL s.à r.l., préqualifiée: | 6.680 parts sociales |
| TOTAL: | 20.040 parts sociales |

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, et représentées comme dit, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent.
- 2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:

Monsieur Olivier BOURDAIS, dirigeant d'entreprise, né à Paris, France, le 10 novembre 1971, demeurant à D-10407 Berlin, Käthe-Niederkirchner-Strasse, 17,

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard, et

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à F-75007 Paris, 193, rue de l'Université.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: O. Bourdais, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 mars 2010. Relation: CAP/2010/765. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010039850/145.

(100039147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

LogAxes Austria III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.336.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.928.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 26 février 2010, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- William Gilson;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010039561/21.

(100039229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Luxem-Bond, Société Anonyme,

(anc. Fiduciaire de Rombach).

Siège social: L-8399 Windhof, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.090.

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Diduciaire de Rombach S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro B 103.090, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 2 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 de 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe BOSSICARD, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de la dénomination de la société en "LUXEM-BOND" et modification du 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts.

2. Transfert de siège vers L-8399 Windhof, 5, route d'Arlon.

3. Démission de Monsieur Jean-Luc LAMBERT, Monsieur Jean-Jacques TOUSSAINT et Monsieur Philippe BOSSICARD de leurs mandats d'administrateur.

4. Nomination de Monsieur Andrew GUEST, Monsieur John Robert STRACHAN et Monsieur Jeremy PRIKE aux postes d'administrateur pour une durée de six ans.

5. Nomination de Monsieur Jeremy PRIKE au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

6. Changement de l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (1^{er} alinéa).** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "LUXEM-BOND".

Deuxième résolution

L'assemblée général décide de transférer le siège vers L-8399 Windhof, 5, route d'Arlon et de modifier par conséquent l'article 1 deuxième phrase des statuts de la société.

" **Art. 1^{er} . (2^e phrase).** Le siège de la société est établie dans la commune de Koerich."

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Luc LAMBERT, Monsieur Jean-Jacques TOUSSAINT et Monsieur Philippe BOSSICARD de leurs mandats d'administrateur, décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux postes d'administrateur pour une durée de six ans:

Monsieur Andrew GUEST, né à Colchester le 23 avril 1966, demeurant à 33-Ireton Road Colchester England C03 3AT,

Monsieur John Robert STRACHAN, né le 28 février 1949 à Lerwick, demeurant à Hillcrest, Parkhill, Lumphanan, Aberdeenshire, AB314RN, Scotland UK et

Monsieur Jeremy PRIKE, né 2 janvier 1964 à Rochford, demeurant à CM 777 FD Essex, 11 Milles Drive, Great Notley.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jeremy PRIKE, prénommé au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a, tant au Luxembourg, que dans d'autres pays, le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non alcooliques, de tabac, d'accessoires pour fumeurs.

Elle pourra exercer plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BOSSICARD, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2010. DIE/2010/1152. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010040239/87.

(100040132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.392.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 3 mars 2010, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 mars 2010.

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 mars 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- William Gilson;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010039563/21.

(100039158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Skye Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.996.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "Investment Company of Luxembourg S.A." en abrégé "ICL", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 11 mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SKYE SYSTEMS".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000.- EUR) qui sera représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention "nue-propriété".

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée

de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2011.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par la société "Investment Company of Luxembourg S.A." en abrégé "ICL", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Monsieur Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain Geurts, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Marc BESCH, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3147. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010041307/195.

(100041312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.585.

Der alleinige Anteilseigner der Humboldt Multi Invest Management Company S. à. r. l. hat am 29. Oktober 2008 entschieden:

Der alleinige Anteilseigner der Humboldt Multi Invest Management Company S. à. r. l. nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Herrn Matthias Habermann als Geschäftsführer der Humboldt Multi Invest Management Company S. à. r. l. mit Wirkung vom 01. September 2008 und bestätigt diesen Rücktritt.

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt,

- Herrn Hans-Bernhard Trinius, Landesbank Baden-Württemberg, Humboldtstrasse 25, D-04105 Leipzig und
- Herrn Uwe Müller Kasporick, Landesbank Baden-Württemberg, Am Hauptbahnhof 2, D-70173 Stuttgart mit Wirkung zum 30. Oktober 2008 als neue Mitglieder des Geschäftsführerrates zu ernennen.

For Humboldt Multi Invest Company S. à. r. l., Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2010039573/1126/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09214. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(100039022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 18/02/2010
sous la référence L100024971

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire du 10 novembre 2008*

Première résolution:

Démission d'un administrateur-délégué

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean THILLY, demeurant professionnellement 6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, de son poste d'Administrateur-délégué de la société.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010039574/18.

(100039591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.644.153,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.535.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

Comverse Network Systems Europe B.V., a limited liability company incorporated under Dutch laws, having its registered office at Tupolevlaan 22, (1119NX) Schiphol-Rijk, The Netherlands registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 341166740000 (the "Sole Shareholder").

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given on January 28th, 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 99535, with registered office at 5 Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, of March 1, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 446 of April 28, 2004 and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, of May 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1363 of July 14, 2006.

II. The Company's share capital is set at fourteen million nine hundred twenty-three thousand five hundred Euros (EUR 14,923,500.-) represented by one hundred forty-nine thousand two hundred thirty-five (149,235) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. Effective as of May 1, 2004, the Company entered into a license agreement (the "License Agreement") with Comverse Kenan UK (formerly known as CSG International Limited), a company organized and existing under the laws of England and Wales ("Comverse UK"), pursuant to which the Company granted Comverse UK a license to use certain technology relating to certain software solutions.

IV. Pursuant to the terms and conditions of the License Agreement, the Company has accrued certain receivables against Comverse UK in the amount of fifty three million eight hundred seventy seven thousand four hundred fifty U.S. Dollars and thirty-three Cents (USD 53,877,450.33) (the "UK Receivable").

V. The Company wishes to distribute eight million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-seven U.S. Dollars and nine Cents (USD 8,878,997.09) (the "USD Amount") out of the UK Receivable (the "Distributed Receivable") to its Sole Shareholder as capital repayment pursuant to an Assignment and Assumption Agreement and the present deed.

VI. The Euro equivalent of the USD Amount is equal to six million two hundred seventy-nine thousand three hundred forty-seven Euros (EUR 6,279,347.-) as of January 25, 2010 exchange rate.

VII. Accordingly, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to divide each of the one hundred forty-nine thousand two hundred thirty-five (149,235) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each into one hundred (100) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

As a result the Company's share capital set at fourteen million nine hundred twenty-three thousand five hundred Euros (EUR 14,923,500.-) is henceforth represented by fourteen million nine hundred twenty-three thousand five hundred (14,923,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

Thereafter, the Sole Shareholder resolved to decrease the Company's share capital by six million two hundred seventy-nine thousand three hundred forty-seven Euros (EUR 6,279,347) from its present amount of fourteen million nine hundred twenty-three thousand five hundred Euros (EUR 14,923,500.-) to eight million six hundred forty-four thousand one hundred fifty-three Euros (EUR 8,644,153.-) by cancellation of six million two hundred seventy nine thousand three hundred forty-seven (6,279,347) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and reimbursement in kind to the Sole Shareholder consisting of the Distributed Receivable.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million six hundred forty-four thousand one hundred fifty-three Euros (EUR 8,644,153.-) represented by eight million six hundred forty-four thousand one hundred fifty-three (8,644,153) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

Comverse Network Systems Europe B.V., société à responsabilité limitée constituée et régie selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Tupolevlaan 22, (1119NX) Schiphol-Rijk, Pays-Bas inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le matricule 341166740000 (the "Associé Unique").

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de d'une procuration donnée le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l., (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99535, ayant son siège social au 5 Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire résidant à Remich, en date du 1 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 446 du 28 avril 2004 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1363 du 14 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 14.923.500,-) représenté par cent quarante-neuf mille deux cent trente-cinq (149.235) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Effectif au 1 mai 2004, la Société a conclu un contrat de licence (le "Contrat de Licence") avec Comverse Kenan UK (anciennement CSG International Limited) une société constituée et régie selon la loi d'Angleterre et du Pays de Galles ("Comverse GB") en vertu duquel la Société a concédé à Comverse GB une licence pour faire usage d'une certaine technologie liée à certains logiciels.

IV. Aux termes du Contrat de Licence, la Société a accumulé certaines créances vis-à-vis de Comverse GB d'un montant de cinquante-trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante US Dollars et trente trois Cents (USD 53.877.450,33) (la "Créance GB").

V. La Société souhaite distribuer huit millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept U.S. Dollars et neuf Cents (USD 8.878.997,09) (le "Montant USD") de la Créance GB (la "Créance Distribuée") à son Associé Unique comme remboursement de capital en vertu d'un Assignment and Assumption Agreement et du présent acte.

VI. L'équivalent en Euro du Montant USD est de six millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-sept Euros (EUR 6.279.347,-) au taux de conversion du 25 janvier 2010.

VII. Par conséquent, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de diviser chacune des cent quarante-neuf mille deux cent trente-cinq (149.235) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, en cent (100) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En conséquence, le capital social de la Société de quatorze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 14.923.500,-) est désormais représenté par quatorze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents (14.923.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Par la suite, l'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de six millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-sept Euros (EUR 6.279.347) en vue de le ramener de son montant actuel de quatorze millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 14.923.500,-) à huit millions six cent quarante-quatre mille cent cinquante-trois Euros (EUR 8.644.153,-) par l'annulation de six millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-sept (6.279.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et remboursement en nature à l'Associé Unique constitué de la Créance Distribuée.

40656

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions six cent quarante-quatre mille cent cinquante-trois Euros (EUR 8.644.153,-) représenté par huit millions six cent quarante-quatre mille cent cinquante-trois (8.644.153) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2010. Relation: EAC/2010/1347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010041366/141.

(100041109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Desert Storm, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 2, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 55.314.

Extrait de L'A.G. Ordinaire du 30 novembre 2009 au siège de la société

L'Assemblée générale décide de:

- annuler le mandat d'administrateur de Monsieur Justin RENZAHO et nomme en remplacement, Monsieur Charon STORMS, né le 23.02.1989 à Leuven, demeurant Heirbaan 133, 3110 Rotselaar (Belgique).

- renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans,

M. Johan STORMS né le 04/07/1960 à Leuven, demeurant à Heirbaan 133, B-3110 Rostelaar

Mme Christiane CORNELIS née le 25/09/1964 à Aarschot, demeurant à Heirbaan 133, B-3110 Rostelaar

- renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, M. Johan STORM pour une durée de 6 ans

L'Assemblée générale nomme la société Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) sàrl aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039575/19.

(100039583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Immofamiliale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.580.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immofamiliale

Steiber Laure

La gérante

Référence de publication: 2010039675/12.

(100039275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.
